



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vaccinations

Question écrite n° 104078

## Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la vaccination obligatoire des nouveau-nés. Saisi par une association de promotion des médecines naturelles, le Conseil d'État a, dans une décision rendue le 8 février 2017, enjoint le Gouvernement de rendre isolément disponibles les vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) ; les seuls obligatoires pour les enfants de moins de 18 mois ; lesquels sont aujourd'hui introuvables sans être associés avec d'autres (coqueluche, hépatite B...). Il voudrait savoir comment le Gouvernement entend satisfaire cette requête, et si les obligations vaccinales seront levées ou étendues afin d'atteindre cet objectif.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 104078

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 mai 2017](#), page 3724

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)